

Réalisation d'un guide technique pour l'identification et la préservation des ressources stratégiques en eau potable du bassin Rhône-Méditerranée

Journée eaux souterraines PACA – Gemenos le 8 octobre 2020



Laurent Cadilhac, agence de l'eau RMC

Rappels

Ressources stratégiques (RS) = ressources en eau souterraine :

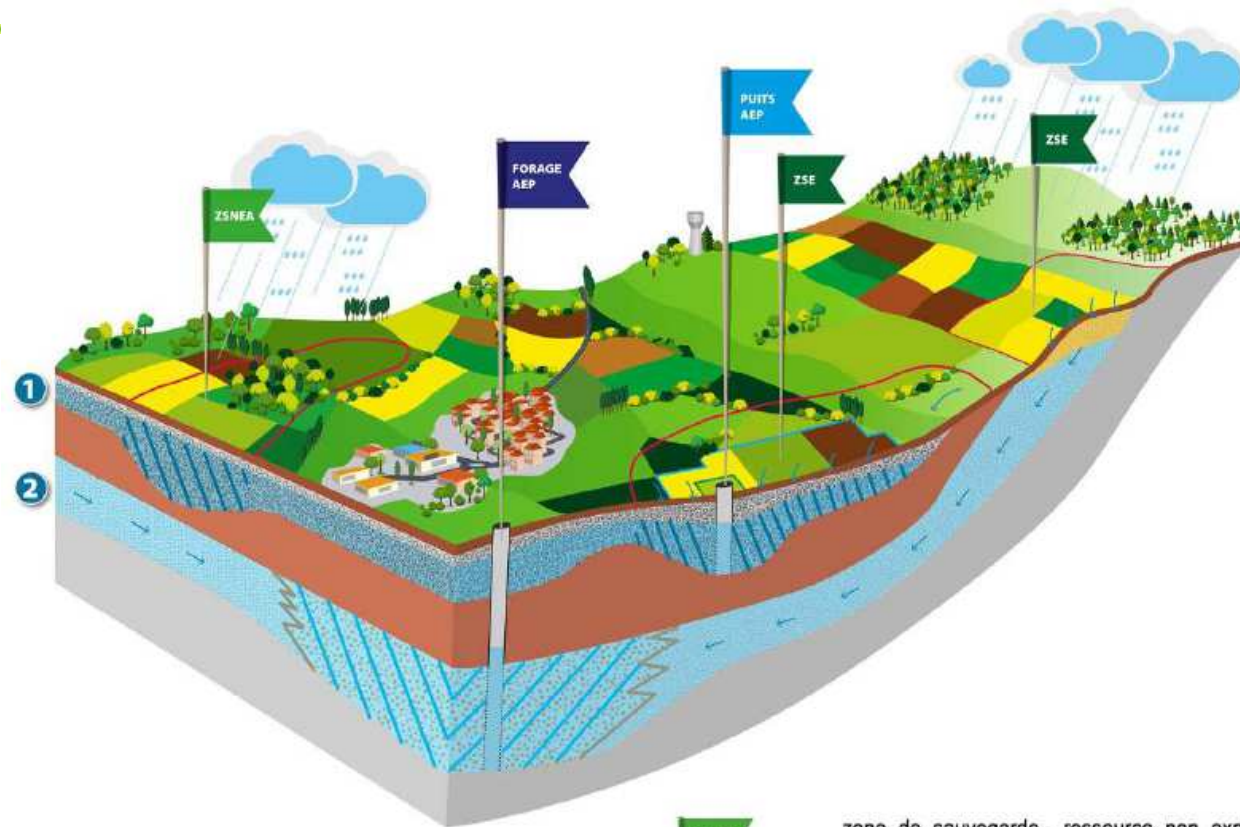
- dont la qualité chimique est conforme ou proche des critères pour l'AEP ;
- importantes en quantité ;
- bien situées par rapport aux zones de forte consommation (actuelles ou futures) pour des coûts d'exploitation acceptables.

Parmi ces ressources stratégiques, on distingue celles qui sont :

- d'ores et déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent ; **ZSE**
- peu ou pas sollicitées à ce stade mais à fortes potentialités, préservées à ce jour du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine – ressources à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme. **ZSNEA**

=> Pour ces ressources, la satisfaction des besoins AEP est reconnue comme l'usage prioritaire

Rappels



① masse d'eau souterraine stratégique peu profonde



formation géologique imperméable intercalaire entre les deux masses d'eau



② masse d'eau souterraine stratégique profonde



substratum géologique imperméable



ressource stratégique individualisée au sein des masses d'eau



enveloppe zone de sauvegarde de ressource stratégique



zone de sauvegarde - ressource non exploitée (usage futur)



zone de sauvegarde - ressource exploitée



captage d'alimentation en eau potable par forage exploitant une ressource stratégique dans la masse d'eau profonde



captage d'alimentation en eau potable par puits exploitant une ressource stratégique dans la masse d'eau peu profonde



périmètre de protection immédiate du captage



périmètre de protection rapprochée du captage

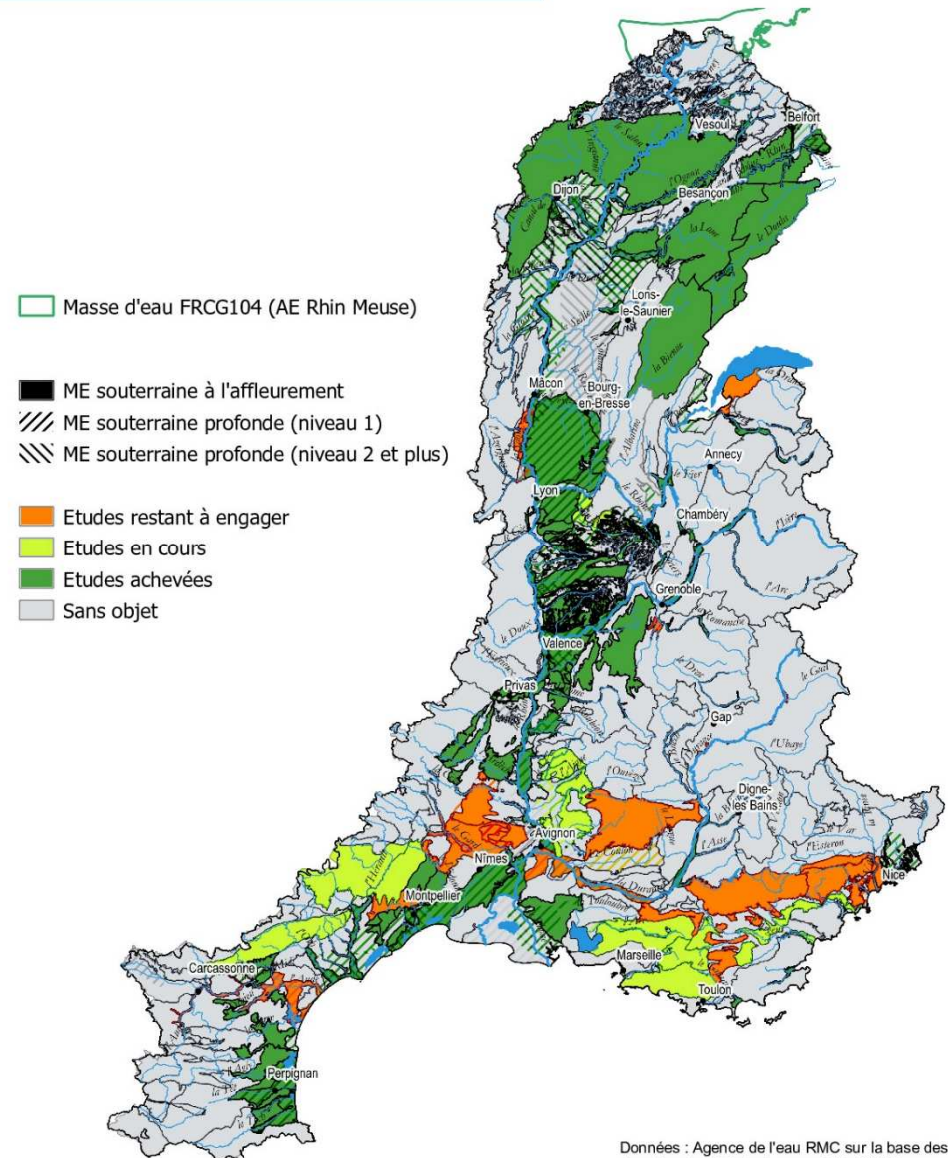
Rappels

Le SDAGE – disposition 5^E01

- identifier et caractériser, les ressources stratégiques d'intérêt régional ou départemental pour la satisfaction des besoins actuels et futurs en eau potable
- délimiter les zones nécessaires à la sauvegarde de ces ressources
- définir, en concertation avec les acteurs concernés, les modalités de préservation de ces ressources avec un usage prioritaire pour l'AEP

De 2010 à 2019 : 70 / 124 masses d'eau ont fait l'objet d'études

Ressources stratégiques pour l'AEP
Etat d'avancement des travaux de délimitation



Données : Agence de l'eau RMC sur la base des données de suivi des travaux, juillet 2020

Objectifs du guide

- ❖ Proposer des méthodes homogènes pour l'identification des ressources stratégiques et le découpage des zones de sauvegarde
- ❖ Proposer les stratégies et les dispositions les plus pertinentes pour parvenir à préserver ces ressources stratégiques pour l'AEP selon les territoires et les pressions
- ❖ Formuler des recommandations pour la mise en œuvre de ces stratégies



Les contributions au guide

Réalisation : association de prestataires = Acteon (porteur), Idées Eaux et Hydriad (hydrogéologie), E. Paillat (juriste)

Comité de pilotage : représentants des organismes suivants : agence de l'eau, DREAL, DDT, ARS, Collectivité, structure de gestion ayant eu à piloter des démarches « Ressources stratégiques »

Consultations d'acteurs des territoires et usagers économiques

Elaboration du guide

Principales étapes

Mission 1 :
Préconisation de
méthodes pour
identifier les
ressources
stratégiques pour
l'AEP et délimiter les
zones de sauvegarde

Analyse des cahiers
des charges, rapports
et plans d'action

Septembre
2018

Mission 2 : Propositions
de recommandations et
dispositions-types de
préservation sur les
zones de sauvegarde

Entretiens
d'acteurs

Avr.-Jun
2019

Ateliers de
consultation
des acteurs

Fév.2020

Mission 3 :
Elaboration du
guide
technique

Atelier de
consultation
des acteurs

Sept-Nov
2020

Com. de
bassin - Edition
Diffusion

Jan-Fév.
2021

Les étapes de consultation

3 ateliers de consultation des acteurs « par mondes »



31/01/20 : Agriculture
+ 07/05/20 : discussion compl. avec
techniciens des chambre d'agriculture

11/02/20 : Collectivités, urbanisme, APN

12/02/20 : Industries-Carriers

16/06/20 : DREAL : Schémas régionaux
des carrières et protection des
ressources pour l'AEP

1 atelier multi-acteurs

18/09/20 : mêmes participants que
précédemment

Retour sur le guide et prise en compte des
apports des ateliers et réflexions en ss-groupes

1/ Combiner les outils pour une stratégie de
préservation efficace,

2/ Mobiliser les acteurs dans les processus
d'étude sur les ressources stratégiques

3/ Améliorer la forme et la lisibilité du guide

La structure et la présentation du guide



Structure du guide

Guide

- 
- 1 Pourquoi préserver les ressources stratégiques en Rhône-Méditerranée ?
 - 2 Comment initier une démarche pour la préservation des ressources stratégiques sur un territoire ?
 - 3 Comment identifier les ressources stratégiques et délimiter les zones de sauvegarde ?
 - 4 Comment définir les actions à mener ?
 - 5 Comment assurer la mise en œuvre de la préservation ? Recommandations et leviers de financement

Une construction chronologique par rapport à une démarche de préservation des RS sur un territoire

Annexes

Dossier technique pour l'identification des ressources stratégiques

Fiches-outils de préservation

Modèles de rédaction de dispositions de préservation des ressources stratégiques et des zones de sauvegarde

Retours d'expériences de mobilisation d'acteurs et de démarches de concertation

Présentation du guide

- ❖ Un « guide-cœur », qui suit le cheminement, et des annexes « outils »
- ❖ Un guide volumineux (>450 pages) = souhait d'exhaustivité
- ❖ Une utilisation en fonction du besoin (le lecteur ne lit pas tout le guide mais est guidé vers les aspects qui l'intéresse)
- ❖ Mise à dispo essentiellement numérique (pdf avec des liens)

Contenu du guide

Plusieurs types d'informations :

❖ Des éléments de définition et de contexte

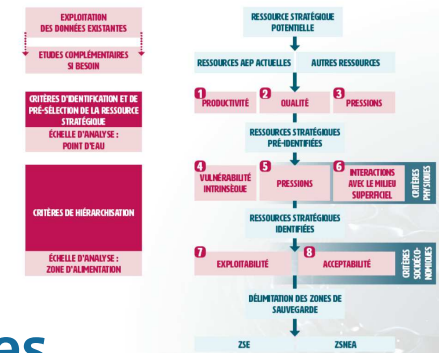
❖ Un cadrage méthodologique

❖ Des éclairages juridiques

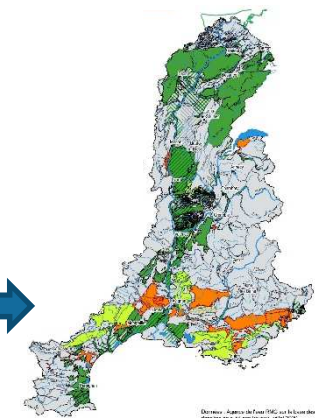
❖ Des exemples de rédactions

❖ Des recommandations

❖ Des retours d'expériences



N°R1 Exclure les activités à risque des Secteurs[00] des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable	
Pression ciblée	Pollution par les substances toxiques ; atteintes à la couverture naturelle
Contexte : Cette règle vise à prévenir les risques d'atteinte durable et/ou généralisée à la qualité de la ressource stratégique. Du fait de leur forte anthropisation, les aquifères alluviaux sont les ressources les plus susceptibles d'être concernées par cette règle. Il est important de préciser les secteurs au sein de la zone de sauvegarde qui sont particulièrement vulnérables, en particulier de par la nature du sous-sol (perméabilités fortes).	
Enoncé de la règle : Dans les Secteurs[00] des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable, définies par la carte [X] de l'atlas cartographique annexé au présent SAGE, sont interdits : • L'ensemble des rejets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau (IOTA soumis à au moins une rubrique de la liste II de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement - nomenclature en vigueur au jour de la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE) • L'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement, déclaration et autorisation au titre du R.511-9 du code de l'environnement (installation soumise à au moins une rubrique de la nomenclature ICPE - nomenclature en vigueur au jour de la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE) • Les canalisations de transports d'hydrocarbures (oléoducs) en tant qu'elles constituent des installations pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement, déclaration et autorisation au sens précité.	
La présente règle ne s'applique pas : • aux IOTA et ICPE réalisés dans le cadre d'un projet déclaré d'utilité publique (DUP) ou présentant un caractère d'intérêt général, notamment au sens de l'article L.211-7 du code de l'environnement ou de l'article L.102-1 du code de l'urbanisme ; • au renouvellement ou extension de IOTA et ICPE existants soumis à enregistrement, déclaration ou autorisation, sous réserve que les pétitionnaires démontrent, dans le cadre de leur étude d'incidence environnementale ou étude d'impact, une maîtrise renforcée et durable des risques de pollution des eaux souterraines avec un niveau de protection adapté à un enjeu d'eau potable.	
Lien avec le PAGD	Dispositions A3 et A4
Structures concernées	Services de l'Etat



Contenu du guide

Plusieurs publics-cibles :

- ❖ Maîtres d'ouvrages de futures études Ressources stratégiques
- ❖ Porteurs d'actions de préservation (collectivités, acteurs économiques, etc.)
- ❖ Services de l'Etat

Plusieurs niveaux et entrées de lecture :

- ❖ Niveau technique vs lecture politique/processus
 - ❖ Lecture ciblée vs lecture globale
 - ❖ Entrée « pression » vs entrée « outils »
-

Aperçu du projet d'infographie

Guide technique du SDAGE



GUIDE TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE POUR L'IDENTIFICATION ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES STRATEGIQUES POUR LA SATISFACTION DES BESOINS EN EAU POTABLE

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Novembre 2020



**SAUVONS
L'EAU!**

Preamble

NOTE AU LECTEUR

Contexte d'écriture du guide et publics-cibles

Le présent guide « Identification et préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable » a été rédigé en 2020 pour accompagner le chantier du SDAGE Rhône-Méditerranée.

A partir de la capitalisation des expériences acquises et de réflexions complémentaires, il s'agissait de rassembler dans un document pratique, l'ensemble des éléments utiles pour la conduite des travaux et des actions, aussi bien sur les étapes amont (engagement des études d'identification des ressources stratégiques pour l'AEP et de délimitation des zones de sauvegarde) que pour les étapes aval pour organiser la préservation de ces ressources sur le long terme.

Le document s'adresse en premier lieu aux maîtres d'ouvrage des études d'identification et de préservation des ressources stratégiques pour l'eau potable, qui y trouveront des outils méthodologiques éprouvés (cahiers des charges, fiches méthodologiques, etc.) et des recommandations issues de retours d'expériences pour le bon déroulement de leur démarche.

Il s'adresse également à l'ensemble des porteurs d'action de préservation, qui pourront notamment se référer au descriptif des outils mobilisables pour la protection des zones de sauvegarde, aux leviers de financements et aux modèles de rédaction proposés pour les principaux documents de planification.

Enfin, ce guide s'adresse aux services de l'Etat, qui doivent prendre en compte les préconisations en lien avec les ressources stratégiques dans l'instruction des projets, afin d'assurer la compatibilité de ceux-ci avec l'objectif de préservation.

Il s'agit enfin, à partir des différentes expériences menées et de réflexions complémentaires, de proposer, pour les masses d'eau restant à traiter, des méthodes homogènes pour la sélection et le découpage des zones de sauvegarde et de proposer les stratégies et les dispositions les plus pertinentes pour parvenir à préserver ces ressources stratégiques pour l'AEP, en les adaptant aux contextes variés rencontrés sur les territoires.

Comment lire ce guide ?

La structure de ce guide reprend l'ordre des principales étapes d'une démarche de préservation des ressources stratégiques sur un territoire :

- Le premier chapitre expose les notions mobilisées et explique l'intérêt de préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable
- Le second chapitre explique comment initier une démarche pour leur préservation à l'amont du lancement d'une étude d'identification et de préservation
- Le troisième chapitre décrit la méthodologie recommandée pour identifier les ressources stratégiques d'une masse d'eau et délimiter ses zones de sauvegarde
- Le quatrième chapitre reprend l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action pour la préservation des ressources stratégiques : l'identification des pressions et des usages qui y sont associés, la description des outils pouvant être utilisés pour réduire ces pressions sur les ressources et des acteurs à mobiliser pour les déployer.
- Le cinquième chapitre apporte des éléments de recommandations afin de garantir un bénéfice des plans d'actions de par une bonne appropriation par les acteurs concernés, une gouvernance et un suivi adéquats et un financement assuré sur le long terme.

Prévisionnel d'achèvement

- ❖ Remise d'une version complète du guide prévue pour le 16/10
 - ❖ Dernière relecture bassin (Agence et la DREAL de bassin) ensuite
 - ❖ Infographie finale dans la 1ère quinzaine de novembre
 - ❖ Publication et diffusion du guide janvier / février 2021
- 



Merci de votre attention

